

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 20 JUILLET à 20h00**

PRESENTS : MOLINIÉ S. PAYAN R. VEILLY D. LAURENT C. BROSSEAU JP. ARNAUD G. LERT D. GIACOPELLI P. ICARD S. PELEGRIN L. LACORNE D. NISSET M. VELIA S. DELORD L. MARTINEZ B. FERRE AM. PEYRON J. AYME F. LENGLET D.

ABSENTS : Manuel NISSET

POUVOIRS : MARTINEZ Benjamin donne pouvoir à Renée PAYAN

A été nommé (e) secrétaire : Dominique LACORNE

Séance ouverte à 20h05

Validation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Rajout à l'ordre du jour d'une délibération pour la création d'un CDD au service administratif de 3 mois et des questions diverses sur les commissions et intervention de M Jacques PEYRON relatif au recours déposé suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

PERSONNEL :

• Création d'un poste d'agent de maîtrise pour l'emploi de Responsable du Service technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 15 septembre 2020 pour exercer les fonctions de responsable des services techniques. Cet emploi pourra être éventuellement pourvu par un agent contractuel dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du n° 84-53 du 26 janvier 1984 sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

De fixer la rémunération sur la base du 6ème échelon du grade d'agent de maîtrise (IB 415 – IM 369).

De préciser que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget communal.

FINANCES :

• Assainissement : Vote du budget primitif 2020

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de voter le budget primitif de l'année 2020 du service assainissement :

- Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :
 - Fonctionnement : 342 000 €
 - Investissement : 188 100 €

Travaux d'investissement prévus :

- Trois lits de séchage pour diminuer le volume des boues,
- Un équipement métrologique va être installé pour mesurer les débits d'entrée de la station d'épuration,
- Les travaux du Chemin du Marquis de Cabassole sont envisagés.

L'achat d'une tondeuse est envisagé pour tondre autour de la STEP car l'entretien des espaces verts ne sont pas inclus dans le contrat d'entretien de la STEP

• Assainissement : Amortissement et participation aux frais de gestion

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des investissements du compte administratif 2019 du service assainissement ainsi que du projet du budget primitif 2020, décide à l'unanimité d'amortir comme suit :

- Dépenses d'investissements réalisées en 2019
 - **26 759,00 €** de matériel sur 15 ans
 - **16 160,82 €** de travaux sur 15 ans
- Recettes d'investissements réalisées en 2019
 - **Néant**

et d'attribuer à la commune une participation aux FRAIS DE GESTION de 4 000 €.

• Commune : Vote du budget primitif 2020

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le budget primitif principal de la commune pour l'année 2020 :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Fonctionnement : **2 249 400 €**
- Investissement : **1 336 100 €**

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 18 voix

BALANCE GENERALE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 249 400 €	2 249 400 €
Section d'investissement	1 336 100 €	1 336 100 €

Les prévisions d'investissement se répartissent comme suit :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Opérations financières (déficit, dette, FCTVA, TLE, opérations d'ordre, vente, Emprunt)	409 080	1 067 425
PROGRAMMES		
13 – participations, subventions		268 675
20 – Immobilisations corporelles (PLU, logiciels, participations travaux Conseil départemental...)	33 750	
204 – Participation Intermarché Subv. Equipement	49 500	
21 – Immobilisations incorporelles (acquisition matériel, immeubles)	192 600	
23 – Travaux en cours (voirie, bâtiments)	651 170	
Total des Programmes	927 020	268 675
TOTAL INVESTISSEMENT	1 336 100	1 336 100

Les principales ressources sont :

Les impôts et taxes..... 1 445 248 €*

Les dotations d'état et publiques 390 613 €*

Les produits de divers services 129 200 €*

Autres produits 16 100 €*

*arrondi à l'euro inférieur

A cela il faut rajouter un excédent de fonctionnement des années précédentes de 216 668€.

A noter que cet excédent des années antérieures diminue considérablement de 32% entre 2019 et 2020 certainement suite à des dépenses autofinancées.

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges sont de caractère général, de personnels, de gestion et financières.

Elles doivent être inférieures aux recettes pour dégager un excédent permettant de financer le remboursement de l'annuité de la dette et une partie des travaux programmés dans la section Investissement

Elles se montent à 1 930 060 € (déduction faite du virement en section d'investissement et des amortissements pour 44 600€)

Le virement de la section à la section d'investissement est de 274 740€.

C'est 50% de moins que l'an dernier en raison d'augmentation des dépenses de personnel, de services extérieurs et d'achats divers.

En ce qui concerne **les dépenses d'investissement**, il y a un résultat reporté de travaux à réaliser sur cette année

	de 180 068€
auquel s'ajoute le remboursement d'annuité	de 160 751€
des opérations d'ordre	de 67 260€
des dépenses de programme	pour 927 020€

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 1 336 100 € pour 2020.

Report du déficit d'investissement 2019 de 180 068,97 € en dépenses d'investissement.

Le capital d'emprunt à rembourser est en hausse par rapport à 2019, un emprunt ayant contracté fin en 2019. La commune ne prévoit pas de recourir à l'emprunt sur 2020.

M PEYRON signale que les emprunts ont baissé mais peu d'investissements alors que des travaux sont à faire.

M VEILLY explique que la commune subit l'inertie de l'ancienne municipalité.

M GIACOPPELLI demande à quoi correspondent les 240 000€. Ils servent au financement des travaux réalisés Rue des Condamines.

Il est précisé que 2 emprunts arriveront à leur terme en 2022.

• Remboursement Cantine et garderie

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité le remboursement des sommes qui ne peuvent pas être reportées sur l'année scolaire 2020-2021 compte tenu que les enfants ne seront plus scolarisés à TULETTE à la rentrée prochaine et n'ont plus de frères ou sœurs scolarisés sur la commune.

Les familles concernées sont les suivantes :

Nom	Montant à Rembourser
Mme LANOS Thiphaine	46,20 €
M. LEXPERT Sébastien	16,50 €
Mme MALHOMME Céline	81,30 €
Mme GIUNTA Muriel	38,40 €
M. MICHAUD Dominique	33,00 €
Mme MONDON Cindy	52,80 €
M. VARGAS Christophe	55,70 €
Mme MARTINEZ Emilie	19,20 €
Mme HILAIRE Aurélie	52,30 €
Mme LACOMBE Anaïs	39,60 €
TOTAL	435,00 €

URBANISME et TRAVAUX

• SDED : raccordement individuel : DE SERRANO Fanny et Michel

Les membres du conseil municipal décident d'approuver à l'unanimité le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.

En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

De décider de financer comme suit la part communale : récupération du forfait communal auprès du pétitionnaire.

De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur d'Energie SDED.

De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

• Création de servitudes de passage sur parcelle N434 (fonds servant : commune de Tulette) au bénéfice de la parcelle N 433 (fonds dominant : consorts BOUDON)

Les membres du conseil municipal décident 16 voix contre et 2 abstentions de ne pas approuver la création de servitudes de passage sur la parcelle N 434 (fonds servant) appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice de la parcelle N 433 (fonds dominant) appartenant à Monsieur BOUDON Philippe, Madame BOUDON Marie-Claude et Madame BOUDON Jeannine.

De décider que cette servitude se fera sans indemnités

De dire que les frais d'acte sont à la charge du propriétaire de la parcelle N 433

D'autoriser le Maire à signer l'acte à venir.

Concernant cette servitude de passage beaucoup de questionnement ont été avancés :

Qui supportera la charge de l'entretien ?

Est-ce que la servitude restera communale ?

Pourquoi la collectivité détient ce bout de terrain ?

Le fait d'accorder la servitude ne va-t-elle pas valoriser la parcelle ?

Qu'en est-il de l'angle droit avec l'impasse des Eygrayses ? Quelle probabilité que les secours puissent accéder ?

Ne peut-on pas vendre ce bout de terrain ?

Pourquoi faire cadeau de cette servitude alors que la parcelle considérée faisait partie d'un tout ?

Pourquoi ne pas demander une contrepartie financière ou matérielle ?

Chaque question a eu sa réponse qui a conduit au refus d'accorder collectif de cette servitude de passage.

ADMINISTRATION GENERALE

• Désignation des membres de la CCID

La délibération a été ajournée car la liste des candidats n'est pas complète.

PERSONNEL

• Création d'un poste en CDD d'adjoint administratif de 3 mois et à temps complet

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif pour une durée de trois mois à temps complet pour la période du 27 juillet au 30 octobre 2020. L'agent sera polyvalent et participera aux missions du service urbanisme, de l'état civil et communication de la commune. La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif soit un IB 350 – IM 327.

• Questions diverses

① *Canaux de diffusion pour la communication ?*

Il est proposé d'ouvrir une page facebook qui serait gérée par 2 ou 3 élus mais la question de bloquer certains contenus et commentaires est évoquée.

M GIACOPPELLI : pourquoi Facebook et pas vers d'autres réseaux sociaux ?

Il est évoqué de communiquer via What's App mais Mme DELORD explique que c'est plus un moyen permettant de converser.

Mme MOLNIE indique que beaucoup de collectivité communique via les réseaux sociaux.

M BROSSEAU signale qu'il faudrait un moyen de communication qui puisse être contrôlé régulièrement.

② *Commission communication*

Proposition d'un bulletin trimestriel sous le format A3 Plié en 2 soit 4 A4

Des devis ont été réalisés et c'est l'imprimeur GRAPHOT à Saint Paul qui propose le tarif le moins élevé.

Le coût serait de 412 € HT le numéro trimestriel et l'édition de 1 100 exemplaires

M GIACOPPELLI : y aura-t-il assez d'informations pour emplir le bulletin ?

Mme MOLINIE répond Oui

③ *Commission festivités*

Avec la situation de situation sanitaire, faut-il maintenir la Fête des Cornards ?

Oui donc il faut penser à l'organisation rapidement car plus que deux mois pour le faire.

Le coût du feu d'artifice est de 3000€. Si celui-ci est annulé à cause du COVID, l'entreprise perçoit la totalité du coût avec possibilité de reporter (dans un délai de 1 an), de même en cas de mauvais temps.

M AYME : Ne peut-on pas envisager une autre solution et penser au son et lumière ?

Le coût au final annoncé est de 7000€ pour une projection de 40 m².

La plupart des élus est pour le maintien de la fête mais sans feu d'artifice

④ *Commission éducation, jeunesse*

Mme Arnaud explique les conditions du concours photos qui se déroule sur la commune et s'excuse que les élus n'aient pas été informés du concours.

M VELIA souligne que la commune est félicitée pour ce concours qui suscite de l'intérêt.

Intervention de M PEYRON sur le recours déposé auprès du Tribunal administratif.

Il explique son désistement du recours car il s'est aperçu que le travail entre élus de majorité et d'opposition est positif, que chaque élu s'investit, et que la commune ne peut que bénéficier de ce rassemblement, de ce travail collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,
Sylvie MOLINIÉ